



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-61063>

Département(s) de publication : **37**

Annonce n° **26-61063**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Etablissement Français du Sang Centre-Pays de la Loire (EFS-CPDL)

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Santé

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Enlèvement, transport et traitement des déchets non dangereux de l'EFS Centre-Pays de la Loire

Description : Enlèvement, transport et traitement des déchets non dangereux de l'EFS Centre-Pays de la Loire

Identifiant de la procédure : 5a78c305-6c8c-4722-8ab9-b06a62e9ef34

Identifiant interne : EFS-CPDL426

Type de procédure : Ouverte

La procédure est accélérée : non

Principales caractéristiques de la procédure : Le présent marché public est passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert définie par les articles L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique. Les critères, les sous-critères et la pondération sont décrits au règlement de consultation et dans le présent avis dans la rubrique « information complémentaire » de chaque lot. Les modalités de visite obligatoire pendant la consultation sont décrites au règlement de consultation.

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 90520000 Services relatifs aux déchets radioactifs, toxiques, médicaux et dangereux

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Indre-et-Loire (FRB04)

Pays : France

Informations complémentaires : Le marché s'exécute dans les régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire. La liste des adresses des lieux d'exécution et les modalités se trouvent dans les documents du marché.

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec un montant maximum exprimé en valeur. Les montants sont indiqués dans les documents de la consultation dans la rubrique « information complémentaire » de chacun des lots. Le marché public prend effet à compter de sa date de notification. En application de l'article L2125.1 du code de la commande publique, la durée se justifie par la prise en compte du délai de mise en place de l'accord-cadre avant l'exécution. La durée de l'accord-cadre est décomposée de la manière suivante : Délai de mise en place de l'accord-cadre de 1 mois minimum à compter de la date de notification du marché. Les prestations s'exécutent à compter du 01/01/2027 ou à l'issue du délai de mise en place de l'accord-cadre si elle est postérieure à cette date et pour une durée de 24 mois. A l'issue de la première période, le marché public est reconductible tacitement 1 fois pour une période de 24 mois. Dans l'hypothèse où le RPA décide de ne pas reconduire (reconduction tacite) le marché public, il en informe le Titulaire par courrier avec accusé de réception au plus tard 2 mois avant l'échéance. Le Titulaire ne pourra renoncer à la reconduction notifiée par l'EFS.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Sans objet

Droit transnational applicable : Sans objet

2.1.5 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre : 6

Conditions du marché :

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire dans le cadre de marchés : 6

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Enlèvement, transport et traitement des déchets non dangereux de l'EFS Centre-Pays de la Loire

Description : Lot 1 : Enlèvement, transport et traitement des déchets non dangereux des sites de l'EFS-CPDL Nantes Hôtel Dieu (44), Saint Herblain – ABG (44) et La Roche sur Yon (85)

Identifiant interne : 1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 90520000 Services relatifs aux déchets radioactifs, toxiques, médicaux et dangereux

Options :

Description des options : Le marché public prend effet à compter de sa date de notification. En application de l'article L2125.1 du code de la commande publique, la durée se justifie par la prise en compte du délai de mise en place de l'accord-cadre avant l'exécution. La durée de l'accord-cadre est décomposée de la manière suivante : Délai de mise en place de l'accord-cadre de 1 mois minimum à compter de la date de notification du marché. Les prestations s'exécutent à compter du 01/01/2027 ou à l'issue du délai de mise en place de l'accord-cadre si elle est postérieure à cette date et pour une durée de 24 mois. A l'issue de la première période, le marché public est reconductible tacitement 1 fois pour une période de 24 mois. Dans l'hypothèse où le RPA décide de ne pas reconduire (reconduction tacite) le marché public, il en informe le Titulaire par courrier avec accusé de réception au plus tard 2 mois avant l'échéance. Le Titulaire ne pourra renoncer à la reconduction notifiée par l'EFS.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire-Atlantique (FRG01)

Pays : France

Informations complémentaires : Le marché s'exécute dans les régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire. La liste des adresses des lieux d'exécution et les modalités se trouvent dans les documents du marché. Lieux Lot 1 : Nantes Hôtel Dieu : 34 Bd Jean Monnet - BP 9115 - 44011 NANTES Cedex 1 - Saint-Herblain - Atlantic Bio GMP (ABG) : 2, rue Aronnax - 44801 SAINT-HERBLAIN - La Roche sur Yon : CHD Les Oudairies - Route de Cholet 85925 LA ROCHE SUR YON cedex 9

5.1.3 Durée estimée

Durée : 49 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 120,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Lot 1 : Enlèvement, transport et traitement des déchets non dangereux des sites de l'EFS-CPDL Nantes Hôtel Dieu (44), Saint Herblain – ABG (44) et La Roche sur Yon (85). Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec montant maximum de 120 000€ HT pour 48 mois. Le marché public prend effet à compter de sa date de notification. En application de l'article L2125.1 du code de la commande publique, la durée se justifie par la prise en compte du délai de mise en place de l'accord-cadre avant l'exécution. La durée de l'accord-cadre est décomposée de la manière suivante : Délai de mise en place de l'accord-cadre de 1 mois minimum à compter de la date de notification du marché. Les prestations s'exécutent à compter du

01/01/2027 ou à l'issue du délai de mise en place de l'accord-cadre si elle est postérieure à cette date et pour une durée de 24 mois. A l'issue de la première période, le marché public est reconductible tacitement 1 fois pour une période de 24 mois. Dans l'hypothèse où le RPA décide de ne pas reconduire (reconduction tacite) le marché public, il en informe le Titulaire par courrier avec accusé de réception au plus tard 2 mois avant l'échéance. Le Titulaire ne pourra renoncer à la reconduction notifiée par l'EFS. Les quantités estimées sont communiqués dans les documents de la consultation. Ces quantités sont données à titre indicatives et n'engagent pas l'EFS. Critère Prix : 40%. Le critère est décrit au règlement de consultation. Critère Valeur Technique : 40%. Les sous-critères et leur pondération sont décrits au règlement de consultation. Critère RSE : 20%. Les sous-critères et leur pondération sont décrits au règlement de consultation.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Critère Prix

Description : Critère Prix : 40%. Le critère est décrit au règlement de consultation

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Nom : Critère Valeur Technique

Description : Critère Valeur Technique : 40%. Les sous-critères et leur pondération sont décrits au règlement de consultation

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Nom : Critère RSE

Description : Critère RSE : 20%. Les sous-critères et leur pondération sont décrits au règlement de consultation.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 20

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requisite

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 11/08/2026 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Montage financier : Le marché est financé sur fonds propres de l'EFS. Sauf refus express du Titulaire mentionné dans son acte d'engagement, une avance lui est versée dans les conditions définies aux articles R.2191-3 à R.2191-10 et aux articles R.2191-15 à R.2191-18 du code de la commande publique. Par dérogation à l'article 11.1 du CCAG FCS, le taux de l'avance est de 10%. Le remboursement de l'avance s'opère par précompte sur les sommes dues ultérieurement au Titulaire en exécution du marché public conformément aux articles R.2191-11, R.2191-12, R. 2191-14 et R.2191- 19 du code de la commande publique. Les clauses financières sont disponibles au CCAP du marché.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 1

Justification de la durée de l'accord-cadre : En application de l'article L2125.1 du code de la commande publique, la durée se justifie par la prise en compte du délai de mise en place de l'accord-cadre avant l'exécution.

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal administratif d'Orléans

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif d'Orléans

Informations relatives aux délais de recours : Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer : - dans un délai de 11 jours à compter de la date d'envoi du courrier de rejet, un référé précontractuel sur le fondement des articles L. 551-1 et suivants et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative - ou à défaut, le référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 et suivants du code de justice administrative, dans un délai de 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au JOUE/ de la notification de la conclusion du contrat pour les marchés fondés sur un accord-cadre / de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a

été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée ; - dans un délai de 2 mois après accomplissement des mesures de publicité appropriées, un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles ; - dans un délai de 2 mois à compter de la notification du courrier, un recours pour excès de pouvoir contre les clauses réglementaires des pièces contractuelles sur le fondement des articles R. 421-1 et R. 421-7 du Code de justice administrative.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Etablissement Français du Sang Centre-Pays de la Loire (EFS-CPDL)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Etablissement Français du Sang Centre-Pays de la Loire (EFS-CPDL)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif d'Orléans

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Etablissement Français du Sang Centre-Pays de la Loire (EFS-CPDL)

Organisation qui traite les offres : Etablissement Français du Sang Centre-Pays de la Loire (EFS-CPDL)

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Enlèvement, transport et traitement des déchets non dangereux de l'EFS Centre-Pays de la Loire

Description : Lot 2 : Enlèvement, transport et traitement des déchets non dangereux du site de l'EFS-CPDL Angers (49)

Identifiant interne : 2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 90520000 Services relatifs aux déchets radioactifs, toxiques, médicaux et dangereux

Options :

Description des options : Le marché public prend effet à compter de sa date de notification. En application de l'article L2125.1 du code de la commande publique, la durée se justifie par la prise en compte du délai de mise en place de l'accord-cadre avant l'exécution. La durée de l'accord-cadre est décomposée de la manière suivante : Délai de mise en place de l'accord-cadre de 1 mois minimum à compter de la date de notification du marché. Les prestations s'exécutent à compter du 01/01/2027 ou à l'issue du délai de mise en place de l'accord-cadre si elle est postérieure à cette date et pour une durée de 24 mois. A l'issue de la première période, le marché public est reconductible tacitement 1 fois pour une période de 24 mois. Dans l'hypothèse où le RPA décide de ne pas reconduire (reconduction tacite) le marché public, il en informe le Titulaire par courrier avec accusé de réception au plus tard 2 mois avant l'échéance. Le Titulaire ne pourra renoncer à la reconduction notifiée par l'EFS.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Maine-et-Loire (FRG02)

Pays : France

Informations complémentaires : Le marché s'exécute dans les régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire. La liste des adresses des lieux d'exécution et les modalités se trouvent dans les documents du marché. Lieux Lot 2 : Angers : 16 Boulevard Mirault - BP 30310 - 49103 ANGERS Cedex 2

5.1.3 Durée estimée

Durée : 49 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 226,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Lot 2 : Enlèvement, transport et traitement des déchets non dangereux du site de l'EFS-CPDL Angers (49). Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec montant maximum de 226 000€ HT pour 48 mois. Le marché public prend effet à compter de sa date de notification. En application de l'article L2125.1 du code de la commande publique, la durée se justifie par la prise en compte du délai de mise en place de l'accord-cadre avant l'exécution. La durée de l'accord-cadre est décomposée de la manière suivante : Délai de mise en place de l'accord-cadre de 1 mois minimum à compter de la date de notification du marché. Les prestations s'exécutent à compter du 01/01/2027 ou à l'issue du délai de mise en place de l'accord-cadre si elle est postérieure à cette date et pour une durée de 24 mois. A l'issue de la première période, le marché public est reconductible tacitement 1 fois pour une période de 24 mois. Dans l'hypothèse où le RPA décide de ne pas reconduire (reconduction tacite) le marché public, il en informe le Titulaire par courrier avec accusé de réception au plus tard 2 mois avant l'échéance. Le Titulaire ne pourra renoncer à la reconduction notifiée par l'EFS. Les quantités estimées sont communiqués dans les documents de la consultation. Ces quantités sont données à titre indicatives et n'engagent pas l'EFS. Critère Prix : 40%. Le critère est décrit au règlement de consultation. Critère Valeur Technique : 40%. Les sous-critères et leur pondération sont décrits au règlement de consultation. Critère RSE : 20%. Les sous-critères et leur pondération sont décrits au règlement de consultation.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Critère Prix

Description : Critère Prix : 40%. Le critère est décrit au règlement de consultation

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Nom : Critère Valeur Technique

Description : Critère Valeur Technique : 40%. Les sous-critères et leur pondération sont décrits au règlement de consultation

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Nom : Critère RSE

Description : Critère RSE : 20%. Les sous-critères et leur pondération sont décrits au règlement de consultation.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 20

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 11/08/2026 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Montage financier : Le marché est financé sur fonds propres de l'EFS. Sauf refus express du Titulaire mentionné dans son acte d'engagement, une avance lui est versée dans les conditions définies aux articles R.2191-3 à R.2191-10 et aux articles R.2191-15 à R.2191-18 du code de la commande publique. Par dérogation à l'article 11.1 du CCAG FCS, le taux de l'avance est de 10%. Le remboursement de l'avance s'opère par précompte sur les sommes dues ultérieurement au Titulaire en

exécution du marché public conformément aux articles R.2191-11, R.2191-12, R. 2191-14 et R.2191- 19 du code de la commande publique. Les clauses financières sont disponibles au CCAP du marché.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 1

Justification de la durée de l'accord-cadre : En application de l'article L2125.1 du code de la commande publique, la durée se justifie par la prise en compte du délai de mise en place de l'accord-cadre avant l'exécution.

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal administratif d'Orléans

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif d'Orléans

Informations relatives aux délais de recours : Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer : - dans un délai de 11 jours à compter de la date d'envoi du courrier de rejet, un référé précontractuel sur le fondement des articles L. 551-1 et suivants et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative - ou à défaut, le référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 et suivants du code de justice administrative, dans un délai de 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au JOUE/ de la notification de la conclusion du contrat pour les marchés fondés sur un accord-cadre / de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée ; - dans un délai de 2 mois après accomplissement des mesures de publicité appropriées, un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles ; - dans un délai de 2 mois à compter de la notification du courrier, un recours pour excès de pouvoir contre les clauses réglementaires des pièces contractuelles sur le fondement des articles R. 421-1 et R. 421-7 du Code de justice administrative.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Etablissement Français du Sang Centre-Pays de la Loire (EFS-CPDL)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Etablissement Français du Sang Centre-Pays de la Loire (EFS-CPDL)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif d'Orléans

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Etablissement Français du Sang Centre-Pays de la Loire (EFS-CPDL)

Organisation qui traite les offres : Etablissement Français du Sang Centre-Pays de la Loire (EFS-CPDL)

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : Enlèvement, transport et traitement des déchets non dangereux de l'EFS Centre-Pays de la Loire

Description : Lot 3 : Enlèvement, transport et traitement des déchets non dangereux du site de l'EFS-CPDL Le Mans (72)

Identifiant interne : 3

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 90520000 Services relatifs aux déchets radioactifs, toxiques, médicaux et dangereux

Options :

Description des options : Le marché public prend effet à compter de sa date de notification. En application de l'article L2125.1 du code de la commande publique, la durée se justifie par la prise en compte du délai de mise en place de l'accord-cadre avant l'exécution. La durée de l'accord-cadre est décomposée de la manière suivante : Délai de mise en place de l'accord-cadre de 1 mois minimum à compter de la date de notification du marché. Les prestations s'exécutent à compter du 01/01/2027 ou à l'issue du délai de mise en place de l'accord-cadre si elle est postérieure à cette date et pour une durée de 24 mois. A l'issue de la première période, le marché public est reconductible tacitement 1 fois pour une période de 24 mois. Dans l'hypothèse où le RPA décide de ne pas reconduire (reconduction tacite) le marché public, il en informe le Titulaire par courrier avec accusé de réception au plus tard 2 mois avant l'échéance. Le Titulaire ne pourra renoncer à la reconduction notifiée par l'EFS.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Sarthe (FRG04)

Pays : France

Informations complémentaires : Le marché s'exécute dans les régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire. La liste des adresses des lieux d'exécution et les modalités se trouvent dans les documents du marché. Lieux Lot 3 : Le Mans : 194, avenue Rubillard 72000 LE MANS

5.1.3 Durée estimée

Durée : 49 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 51,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Lot 3 : Enlèvement, transport et traitement des déchets non dangereux du site de l'EFS-CPDL Le Mans (72). Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec montant maximum de 51 000€ HT pour 48 mois. La durée de l'

accord-cadre est décomposée de la manière suivante : Délai de mise en place de l' accord-cadre de 1 mois minimum à compter de la date de notification du marché. Les prestations s'exécutent à compter du 01/01/2027 ou à l'issue du délai de mise en place de l'accord-cadre si elle est postérieure à cette date et pour une durée de 24 mois. A l' issue de la première période, le marché public est reconductible tacitement 1 fois pour une période de 24 mois. Dans l'hypothèse où le RPA décide de ne pas reconduire (reconduction tacite) le marché public, il en informe le Titulaire par courrier avec accusé de réception au plus tard 2 mois avant l'échéance. Le Titulaire ne pourra renoncer à la reconduction notifiée par l'EFS. Les quantités estimées sont communiqués dans les documents de la consultation. Ces quantités sont données à titre indicatives et n' engagent pas l'EFS. Critère Prix : 40%. Le critère est décrit au règlement de consultation. Critère Valeur Technique : 40%. Les sous-critères et leur pondération sont décrits au règlement de consultation. Critère RSE : 20%. Les sous-critères et leur pondération sont décrits au règlement de consultation.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Critère Prix

Description : Critère Prix : 40%. Le critère est décrit au règlement de consultation

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Nom : Critère Valeur Technique

Description : Critère Valeur Technique : 40%. Les sous-critères et leur pondération sont décrits au règlement de consultation

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Nom : Critère RSE

Description : Critère RSE : 20%. Les sous-critères et leur pondération sont décrits au règlement de consultation.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 20

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 11/08/2026 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Montage financier : Le marché est financé sur fonds propres de l'EFS. Sauf refus express du Titulaire mentionné dans son acte d'engagement, une avance lui est versée dans les conditions définies aux articles R.2191-3 à R.2191-10 et aux articles R.2191-15 à R.2191-18 du code de la commande publique. Par dérogation à l'article 11.1 du CCAG FCS, le taux de l'avance est de 10%. Le remboursement de l'avance s'opère par précompte sur les sommes dues ultérieurement au Titulaire en exécution du marché public conformément aux articles R.2191-11, R.2191-12, R. 2191-14 et R.2191- 19 du code de la commande publique. Les clauses financières sont disponibles au CCAP du marché.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 1

Justification de la durée de l'accord-cadre : En application de l'article L2125.1 du code de la commande publique, la durée se justifie par la prise en compte du délai de mise en place de l'accord-cadre avant l'exécution.

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal administratif d'Orléans

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif d'Orléans

Informations relatives aux délais de recours : Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer : - dans un délai de 11 jours à compter de la date d'envoi du courrier de rejet, un référé précontractuel sur le fondement des articles L. 551-1 et suivants et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative - ou à défaut, le référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 et suivants du code de justice administrative, dans un délai de 31 jours à compter

de la publication d'un avis d'attribution du contrat au JOUE/ de la notification de la conclusion du contrat pour les marchés fondés sur un accord-cadre / de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée ; - dans un délai de 2 mois après accomplissement des mesures de publicité appropriées, un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles ; - dans un délai de 2 mois à compter de la notification du courrier, un recours pour excès de pouvoir contre les clauses réglementaires des pièces contractuelles sur le fondement des articles R. 421-1 et R. 421-7 du Code de justice administrative.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Etablissement Français du Sang Centre-Pays de la Loire (EFS-CPDL)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Etablissement Français du Sang Centre-Pays de la Loire (EFS-CPDL)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif d'Orléans

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Etablissement Français du Sang Centre-Pays de la Loire (EFS-CPDL)

Organisation qui traite les offres : Etablissement Français du Sang Centre-Pays de la Loire (EFS-CPDL)

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0004

Titre : Enlèvement, transport et traitement des déchets non dangereux de l'EFS Centre-Pays de la Loire

Description : Lot 4 : Enlèvement, transport et traitement des déchets non dangereux des sites de l'EFS-CPDL Tours Bretonneau (37), Tours 2 Lions (37)

Identifiant interne : 4

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 90520000 Services relatifs aux déchets radioactifs, toxiques, médicaux et dangereux

Options :

Description des options : Le marché public prend effet à compter de sa date de notification. En application de l'article L2125.1 du code de la commande publique, la durée se justifie par la prise en compte du délai de mise en place de l'accord-cadre avant l'exécution. La durée de l'accord-cadre est décomposée de la manière suivante : Délai de mise en place de l'accord-cadre de 1 mois minimum à compter de la date de notification du marché. Les prestations s'exécutent à compter du 01/01/2027 ou à l'issue du délai de mise en place de l'accord-cadre si elle est postérieure à cette date et pour une durée de 24 mois. A l'issue de la première période, le marché public est reconductible tacitement 1 fois pour une période de 24 mois. Dans l'hypothèse où le RPA décide de ne pas reconduire (reconduction tacite) le marché public, il en informe le Titulaire par courrier avec accusé de réception au plus tard 2 mois avant l'échéance. Le Titulaire ne pourra renoncer à la reconduction notifiée par l'EFS.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Indre-et-Loire (FRB04)

Pays : France

Informations complémentaires : Le marché s'exécute dans les régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire. La liste des adresses des lieux d'exécution et les modalités se trouvent dans les documents du marché. Lieux Lot 4 : Tours Bretonneau : 2, boulevard Tonnellé BP 40661 37206 TOURS cedex 3 - Tours 2 Lions : 50, avenue Marcel Dassault BP 40661 37206 TOURS cedex 3

5.1.3 Durée estimée

Durée : 49 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 92,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Lot 4 : Enlèvement, transport et traitement des déchets non dangereux des sites de l'EFS-CPDL Tours Bretonneau (37), Tours 2 Lions (37). Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec montant maximum de 92 000€ HT pour 48 mois. La durée de l'accord-cadre est décomposée de la manière suivante : Délai de mise en place de l'accord-cadre de 1 mois minimum à compter de la date de notification du marché. Les prestations s'exécutent à compter du 01/01/2027 ou à l'issue du délai de mise en place de l'accord-cadre si elle est postérieure à cette date et pour une durée de 24 mois. A l'issue de la première période, le marché public est reconductible tacitement 1 fois pour une période de 24 mois. Dans l'hypothèse où le RPA décide de ne pas reconduire (reconduction tacite) le marché public, il en informe le Titulaire par courrier avec accusé de réception au plus tard 2 mois avant l'échéance. Le Titulaire ne pourra renoncer à la reconduction notifiée par l'EFS. Les quantités estimées sont communiqués dans les documents de la consultation. Ces quantités sont données à titre indicatives et n'engagent pas l'EFS. Critère Prix : 40%. Le critère est décrit au règlement de consultation. Critère Valeur Technique : 40%. Les sous-critères et leur pondération sont décrits au règlement de consultation. Critère RSE : 20%. Les sous-critères et leur pondération sont décrits au règlement de consultation

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Critère Prix

Description : Critère Prix : 40%. Le critère est décrit au règlement de consultation

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Nom : Critère Valeur Technique

Description : Critère Valeur Technique : 40%. Les sous-critères et leur pondération sont décrits au règlement de consultation

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Nom : Critère RSE

Description : Critère RSE : 20%. Les sous-critères et leur pondération sont décrits au règlement de consultation

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 20

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 11/08/2026 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Montage financier : Le marché est financé sur fonds propres de l'EFS. Sauf refus express du Titulaire mentionné dans son acte d'engagement, une avance lui est versée dans les conditions définies aux articles R.2191-3 à R.2191-10 et aux articles R.2191-15 à R.2191-18 du code de la commande publique. Par dérogation à l'article 11.1 du CCAG FCS, le taux de l'avance est de 10%. Le remboursement de l'avance s'opère par précompte sur les sommes dues ultérieurement au Titulaire en

exécution du marché public conformément aux articles R.2191-11, R.2191-12, R. 2191-14 et R.2191- 19 du code de la commande publique. Les clauses financières sont disponibles au CCAP du marché.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 1

Justification de la durée de l'accord-cadre : En application de l'article L2125.1 du code de la commande publique, la durée se justifie par la prise en compte du délai de mise en place de l'accord-cadre avant l'exécution.

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal administratif d'Orléans

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif d'Orléans

Informations relatives aux délais de recours : Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer : - dans un délai de 11 jours à compter de la date d'envoi du courrier de rejet, un référé précontractuel sur le fondement des articles L. 551-1 et suivants et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative - ou à défaut, le référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 et suivants du code de justice administrative, dans un délai de 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au JOUE/ de la notification de la conclusion du contrat pour les marchés fondés sur un accord-cadre / de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée ; - dans un délai de 2 mois après accomplissement des mesures de publicité appropriées, un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles ; - dans un délai de 2 mois à compter de la notification du courrier, un recours pour excès de pouvoir contre les clauses réglementaires des pièces contractuelles sur le fondement des articles R. 421-1 et R. 421-7 du Code de justice administrative.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Etablissement Français du Sang Centre-Pays de la Loire (EFS-CPDL)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Etablissement Français du Sang Centre-Pays de la Loire (EFS-CPDL)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif d'Orléans

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Etablissement Français du Sang Centre-Pays de la Loire (EFS-CPDL)

Organisation qui traite les offres : Etablissement Français du Sang Centre-Pays de la Loire (EFS-CPDL)

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0005

Titre : Enlèvement, transport et traitement des déchets non dangereux de l'EFS Centre-Pays de la Loire

Description : Lot 5 : Enlèvement, transport et traitement des déchets non dangereux des sites de l'EFS-CPDL Orléans saint Jean de la ruelle (45), Chartres propylées (28)

Identifiant interne : 5

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 90520000 Services relatifs aux déchets radioactifs, toxiques, médicaux et dangereux

Options :

Description des options : Le marché public prend effet à compter de sa date de notification. En application de l'article L2125.1 du code de la commande publique, la durée se justifie par la prise en compte du délai de mise en place de l'accord-cadre avant l'exécution. La durée de l'accord-cadre est décomposée de la manière suivante : Délai de mise en place de l'accord-cadre de 1 mois minimum à compter de la date de notification du marché. Les prestations s'exécutent à compter du 01/01/2027 ou à l'issue du délai de mise en place de l'accord-cadre si elle est postérieure à cette date et pour une durée de 24 mois. A l'issue de la première période, le marché public est reconductible tacitement 1 fois pour une période de 24 mois. Dans l'hypothèse où le RPA décide de ne pas reconduire (reconduction tacite) le marché public, il en informe le Titulaire par courrier avec accusé de réception au plus tard 2 mois avant l'échéance. Le Titulaire ne pourra renoncer à la reconduction notifiée par l'EFS.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Eure-et-Loir (FRB02)

Pays : France

Informations complémentaires : Le marché s'exécute dans les régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire. La liste des adresses des lieux d'exécution et les modalités se trouvent dans les documents du marché. Lieux Lot 5 : Orléans Saint Jean de la Ruelle : 190 Rue Léon Foucault ZAC La Vallée 45140 SAINT JEAN DE LA RUELLE - Chartres Propylées : Parc des propylées II 5 allée Prométhée 28000 CHARTRES

5.1.3 Durée estimée

Durée : 49 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 17,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Lot 5 : Enlèvement, transport et traitement des déchets non dangereux des sites de l'EFS-CPDL Orléans saint Jean de la ruelle (45), Chartres

propylées (28). Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec montant maximum de 17 000€ HT pour 48 mois. La durée de l'accord-cadre est décomposée de la manière suivante : Délai de mise en place de l'accord-cadre de 1 mois minimum à compter de la date de notification du marché. Les prestations s'exécutent à compter du 01/01/2027 ou à l'issue du délai de mise en place de l'accord-cadre si elle est postérieure à cette date et pour une durée de 24 mois. A l'issue de la première période, le marché public est reconductible tacitement 1 fois pour une période de 24 mois. Dans l'hypothèse où le RPA décide de ne pas reconduire (reconduction tacite) le marché public, il en informe le Titulaire par courrier avec accusé de réception au plus tard 2 mois avant l'échéance. Le Titulaire ne pourra renoncer à la reconduction notifiée par l'EFS. Les quantités estimées sont communiqués dans les documents de la consultation. Ces quantités sont données à titre indicatives et n'engagent pas l'EFS. Critère Prix : 40%. Le critère est décrit au règlement de consultation. Critère Valeur Technique : 40%. Les sous-critères et leur pondération sont décrits au règlement de consultation. Critère RSE : 20%. Les sous-critères et leur pondération sont décrits au règlement de consultation.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Critère Prix

Description : Critère Prix : 40%. Le critère est décrit au règlement de consultation

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Nom : Critère Valeur Technique

Description : Critère Valeur Technique : 40%. Les sous-critères et leur pondération sont décrits au règlement de consultation

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Nom : Critère RSE

Description : Critère RSE : 20%. Les sous-critères et leur pondération sont décrits au règlement de consultation.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 20

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 11/08/2026 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Montage financier : Le marché est financé sur fonds propres de l'EFS. Sauf refus express du Titulaire mentionné dans son acte d'engagement, une avance lui est versée dans les conditions définies aux articles R.2191-3 à R.2191-10 et aux articles R.2191-15 à R.2191-18 du code de la commande publique. Par dérogation à l'article 11.1 du CCAG FCS, le taux de l'avance est de 10%. Le remboursement de l'avance s'opère par précompte sur les sommes dues ultérieurement au Titulaire en exécution du marché public conformément aux articles R.2191-11, R.2191-12, R.2191-14 et R.2191-19 du code de la commande publique. Les clauses financières sont disponibles au CCAP du marché.

5.1.15 Techniques**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 1

Justification de la durée de l'accord-cadre : En application de l'article L2125.1 du code de la commande publique, la durée se justifie par la prise en compte du délai de mise en place de l'accord-cadre avant l'exécution.

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal administratif d'Orléans

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif d'Orléans

Informations relatives aux délais de recours : Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer : - dans un délai de 11 jours à compter de la date d'envoi du courrier de rejet, un référé précontractuel sur le fondement des articles L. 551-1 et suivants et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative - ou à défaut, le référé contractuel prévu aux articles L.

551-13 et suivants du code de justice administrative, dans un délai de 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au JOUE/ de la notification de la conclusion du contrat pour les marchés fondés sur un accord-cadre / de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée ; - dans un délai de 2 mois après accomplissement des mesures de publicité appropriées, un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles ; - dans un délai de 2 mois à compter de la notification du courrier, un recours pour excès de pouvoir contre les clauses réglementaires des pièces contractuelles sur le fondement des articles R. 421-1 et R. 421-7 du Code de justice administrative.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Etablissement Français du Sang Centre-Pays de la Loire (EFS-CPDL)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Etablissement Français du Sang Centre-Pays de la Loire (EFS-CPDL)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif d'Orléans

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Etablissement Français du Sang Centre-Pays de la Loire (EFS-CPDL)

Organisation qui traite les offres : Etablissement Français du Sang Centre-Pays de la Loire (EFS-CPDL)

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0006

Titre : Enlèvement, transport et traitement des déchets non dangereux de l'EFS Centre-Pays de la Loire

Description : Lot 6 : Enlèvement, transport et traitement des déchets non dangereux des sites de l'EFS-CPDL Châteauroux (36)

Identifiant interne : 6

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 90520000 Services relatifs aux déchets radioactifs, toxiques, médicaux et dangereux

Options :

Description des options : Le marché public prend effet à compter de sa date de notification. En application de l'article L2125.1 du code de la commande publique, la durée se justifie par la prise en compte du délai de mise en place de l'accord-cadre avant l'exécution. La durée de l'accord-cadre est décomposée de la manière suivante : Délai de mise en place de l'accord-cadre de 1 mois minimum à compter de la date de notification du marché. Les prestations s'exécutent à compter du 01/01/2027 ou à l'issue du délai de mise en place de l'accord-cadre si elle est postérieure à cette date et pour une durée de 24 mois. A l'issue de la première période, le marché public est reconductible tacitement 1 fois pour une période de 24 mois. Dans l'hypothèse où le RPA décide de ne pas reconduire (reconduction tacite) le marché public, il en informe le Titulaire par courrier avec accusé de réception au plus tard 2 mois avant l'échéance. Le Titulaire ne pourra renoncer à la reconduction notifiée par l'EFS.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Indre (FRB03)

Pays : France

Informations complémentaires : Le marché s'exécute dans les régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire. La liste des adresses des lieux d'exécution et les modalités se trouvent dans les documents du marché. Lieux Lot 6 : Châteauroux : 217, Avenue de Verdun - BP 283 36006 CHÂTEAURoux

5.1.3 Durée estimée

Durée : 49 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 29,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Lot 6 : Enlèvement, transport et traitement des déchets non dangereux des sites de l'EFS-CPDL Châteauroux (36). Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec montant maximum de 29 000€ HT pour 48 mois. La durée de l'accord-cadre est décomposée de la manière suivante : Délai de mise en place de l'accord-cadre de 1 mois minimum à compter de la date de notification du marché. Les prestations s'exécutent à compter du 01/01/2027 ou à l'issue du délai de mise en place de l'accord-cadre si elle est postérieure à cette date et pour une durée de 24 mois. A l'issue de la première période, le marché public est reconductible tacitement 1 fois pour une période de 24 mois. Dans l'hypothèse où le RPA décide de ne pas reconduire (reconduction tacite) le marché public, il en informe le Titulaire par courrier avec accusé de réception au plus tard 2 mois avant l'échéance. Le Titulaire ne pourra renoncer à la reconduction notifiée par l'EFS. Les quantités estimées sont communiqués dans les documents de la consultation. Ces quantités sont données à titre indicatives et n'engagent pas l'EFS. Critère Prix : 40%. Le critère est décrit au règlement de consultation. Critère Valeur Technique : 40%. Les sous-critères et leur pondération sont décrits au règlement de consultation. Critère RSE : 20%. Les sous-critères et leur pondération sont décrits au règlement de consultation.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Critère Prix

Description : Critère Prix : 40%. Le critère est décrit au règlement de consultation

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Nom : Critère Valeur Technique

Description : Critère Valeur Technique : 40%. Les sous-critères et leur pondération sont décrits au règlement de consultation

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Nom : Critère RSE

Description : Critère RSE : 20%. Les sous-critères et leur pondération sont décrits au règlement de consultation

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 20

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 11/08/2026 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Montage financier : Le marché est financé sur fonds propres de l'EFS. Sauf refus express du Titulaire mentionné dans son acte d'engagement, une avance lui est versée dans les conditions définies aux articles R.2191-3 à R.2191-10 et aux articles R.2191-15 à R.2191-18 du code de la commande publique. Par dérogation à l'article 11.1 du CCAG FCS, le taux de l'avance est de 10%. Le remboursement de l'avance s'opère par précompte sur les sommes dues ultérieurement au Titulaire en

exécution du marché public conformément aux articles R.2191-11, R.2191-12, R. 2191-14 et R.2191- 19 du code de la commande publique. Les clauses financières sont disponibles au CCAP du marché.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 1

Justification de la durée de l'accord-cadre : En application de l'article L2125.1 du code de la commande publique, la durée se justifie par la prise en compte du délai de mise en place de l'accord-cadre avant l'exécution.

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal administratif d'Orléans

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif d'Orléans

Informations relatives aux délais de recours : Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer : - dans un délai de 11 jours à compter de la date d'envoi du courrier de rejet, un référé précontractuel sur le fondement des articles L. 551-1 et suivants et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative - ou à défaut, le référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 et suivants du code de justice administrative, dans un délai de 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au JOUE/ de la notification de la conclusion du contrat pour les marchés fondés sur un accord-cadre / de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée ; - dans un délai de 2 mois après accomplissement des mesures de publicité appropriées, un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles ; - dans un délai de 2 mois à compter de la notification du courrier, un recours pour excès de pouvoir contre les clauses réglementaires des pièces contractuelles sur le fondement des articles R. 421-1 et R. 421-7 du Code de justice administrative.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Etablissement Français du Sang Centre-Pays de la Loire (EFS-CPDL)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Etablissement Français du Sang Centre-Pays de la Loire (EFS-CPDL)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif d'Orléans

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Etablissement Français du Sang Centre-Pays de la Loire (EFS-CPDL)

Organisation qui traite les offres : Etablissement Français du Sang Centre-Pays de la Loire (EFS-CPDL)

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Etablissement Français du Sang Centre-Pays de la Loire (EFS-CPDL)

Numéro d'enregistrement : 42882285202256

Adresse postale : 50, avenue Marcel Dassault - BP 40661

Ville : Tours cedex 3

Code postal : 37206

Subdivision pays (NUTS) : Indre-et-Loire (FRB04)

Pays : France

Point de contact : MP CPDL MP CPDL

Adresse électronique : Cpdl.MarchesPublics@efs.sante.fr

Téléphone : +33 2 47 36 21 00

Adresse internet : <https://dondesang.efs.sante.fr>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Profil de l'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation

Organisation qui traite les offres

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif d'Orléans

Numéro d'enregistrement : 174 500 058 00022

Adresse postale : 28 rue de la Bretonnerie

Ville : Orléans

Code postal : 45000

Subdivision pays (NUTS) : Loiret (FRB06)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-orleans@juradm.fr

Téléphone : +33 2 38 77 59 00

Adresse internet : <https://orleans.tribunal-administratif.fr/>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Organisation chargée des procédures de médiation

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 700d4f68-9245-4339-b84a-51e4dff59801 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 19/06/2026 à 14:16

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19/06/2026